



TITRE: FRANÇAIS DE RÉFÉRENCE ET FRANÇAIS RÉGIONAL :
LES REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES DES JURASSIENS ENTRE NORME ET IDENTITÉ CANTONALE

AUTEUR: NICLA MERCURIO (UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI NAPOLI PARTHENOPE)

REVUE: *CIRCULA*, NUMÉRO 16

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHEBROOKE

ANNÉE: 2022

PAGES: 40-67

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/20452](http://hdl.handle.net/11143/20452)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/20452](https://doi.org/10.17118/11143/20452)

Français de référence et français régional : les représentations linguistiques des Jurassiens entre norme et identité cantonale

Nicla Mercurio, Università degli Studi di Napoli Parthenope
mercurionicla@gmail.com

Résumé : Le Jura, le canton de formation plus récente, possède une histoire sans pareil dans le contexte helvétique, qui se reflète sur tout ce qui concerne la langue. Aux politiques de soutien à la Francophonie, d'un côté, et au patois jurassien, de l'autre, s'ajoute la présence de régionalismes à tout niveau du système linguistique. Ainsi, en nous interrogeant sur la perception que les locuteurs jurassiens ont de cette variété, nous menons une enquête par le biais d'un questionnaire administré en ligne. Nous interprétons les données quantitatives obtenues selon des concepts de base de l'étude des représentations linguistiques – « sécurité linguistique » et « insécurité linguistique » –, ainsi que du modèle « centre-périphérie ». La contribution vise à faire émerger ce que les répondants pensent du concept même de « français standard » et des marques régionales de leur parler : les déprécient-ils ou, au contraire, en sont-ils fiers en tant que symboles identitaires ?

Mots-clés : sociolinguistique, représentation linguistique, français régional, canton du Jura

Abstract : Jura, the most recently formed canton, has a history which is unique in the context of Switzerland and this is reflected in everything related to the language. In addition to the policies in support of Francophonie, on the one hand, and the Jura dialect, on the other, there are regionalisms at every level of the linguistic system. Thus, by delving further into the perception that Jurassian speakers have of this variety, we conduct a survey through an online questionnaire. We interpret the quantitative data obtained according to the basic concepts of the study of language representations – “linguistic security” and “linguistic insecurity” – as well as the “centre-periphery” model. The contribution aims to highlight how the participants feel about the concept of “standard French” and the regional marks of their way of speaking : do they depreciate them or, on the contrary, are they proud of them as symbols of identity ?

Keywords : sociolinguistics, linguistic representation, regional French, canton Jura

1. Introduction

Le paysage linguistique de la Suisse offre une multitude de pistes de recherche intéressantes en vertu de sa diversité et de la complexité qui en dérive. En effet, en plus de quatre langues nationales – à savoir l’allemand, le français, l’italien et le romanche –, d’autres parlers sont présents sur le territoire helvétique : les dialectes et les variétés régionales¹. Diémoz (2014 : 23) souligne d’ailleurs que la Suisse se caractérise par « des scénarios et des réalités sociolinguistiques très différents selon les quatre régions linguistiques » ainsi que selon le contexte socioculturel considéré : par exemple, alors qu’en Suisse alémanique on constate toujours une diglossie² médiale entre un code oral (le dialecte parlé, nommé *Schwyzertütsch*, « suisse allemand ») et un code écrit (l’allemand standard écrit, nommé *Hochdeutsch*), la Suisse romande ne se distingue plus par l’ancienne diglossie entre le français – ou, avant cela, le latin – et les dialectes galloromans³, qui ont progressivement reculé (Andreassen, Maître et Racine, 2010 : 215).

Vu la richesse de ce contexte, il n’est pas étonnant que la Suisse ait une longue tradition dialectologique (Marzys, 1971 ; Kristol, 1998 ; Carthoblaz et Pannatier, 2004) et une activité d’étude – plus récente mais tout aussi intense – sur les variétés régionales (Knecht, 1979 ; Manno, 2004 ; Racine, Schwab et Detey, 2013). La vitalité de ce domaine, dont il nous serait impossible de fournir en quelques lignes un aperçu complet, est bien incarnée par les recherches menées à l’Université de Neuchâtel, siège du *Glossaire des patois de la Suisse romande* (GPSR) et du *Centre de dialectologie et d’étude du français régional*⁴.

Notre contribution porte sur le canton du Jura, rarement au centre des études mentionnées ci-dessus, à l’exception notamment de la production de Henry (1990, 1992, 1996, 2001), ainsi que des travaux précieux sur les idéologies langagières (Cotelli, 2013, 2015) et le patrimoine dialectal (Diémoz et Reusser-Elzingre, 2014)⁵. Entré en souveraineté seulement en 1979 à la suite d’une série d’événements

1. Dans ce travail, nous utilisons les termes « dialecte » et « patois » comme synonymes, l’acception péjorative de « patois » étant moins accentuée en Suisse.

2. La diglossie indique la coexistence dans une communauté linguistique de deux variétés de langue fonctionnellement différenciées, l’une formelle (haute) et l’autre informelle (basse) (Ferguson, 1959).

3. Ce sont des dialectes francoprovençaux, sauf dans le cas du Jura : l’originalité de ce canton réside aussi dans le fait qu’il est le seul en Romandie à posséder un dialecte oïlique, un parler franc-comtois de type français (v. carte n° 1, Diémoz et Reusser-Elzingre, 2014 : 207).

4. Le GPSR est une institution créée en 1899 ayant pour objectif la rédaction d’un dictionnaire des patois. Pour sa part, le *Centre de dialectologie et d’étude du français régional*, fondé en 1973, est consacré à la constitution d’un fichier du français régional – le *Dictionnaire suisse romand*, dirigé par Thibault et Knecht (1997), est un produit de ces recherches. Lui est rattaché l’*Observatoire du français en Suisse romande*, qui développe la banque de données en ligne OFROM, le *Corpus Oral de Français de Suisse romande* (Avanzi, Béguelin et Diémoz, 2016).

5. Comme Henry l’affirme (1990 : 15), « le langage des Jurassiens est un domaine peu exploré [...] les régionalismes du français parlé dans le Jura n’ont pas encore fait l’objet d’une description approfondie ».

Diémoz et Reusser-Elzingre (2014) se sont occupées de représentations linguistiques dans le Jura par rapport au patois.

connus comme la Question jurassienne⁶, le Jura présente une histoire sans pareil dans le contexte helvétique et qui se reflète inévitablement sur tout ce qui concerne la langue. Ayant surmonté, au moins en partie, la crainte présumée de la germanisation (Chiffelle, 2000), les politiques linguistiques du canton et l’imaginaire collectif de ses habitants fluctuent entre le soutien à la francophonie internationale, la promotion du plurilinguisme national et la défense du patois jurassien.

Cela étant dit, il nous a semblé légitime de nous interroger à propos des régionalismes qui caractérisent le français tel qu’il est parlé dans le Jura. Ainsi, après avoir conduit une enquête pour notre thèse doctorale – visant à repérer les particularismes régionaux du parler jurassien et d’en évaluer la vitalité –⁷, nous avons décidé d’approfondir les représentations linguistiques des Jurassiens, les chercheurs s’étant penchés spécialement sur des cantons tels que le Vaud, Genève et Fribourg (Singy, 1996 ; L’Eplattenier-Saugy, 2002 ; Prikhodkine, 2011) ou sur la perception des accents (Didelot, 2019 ; Avanzi et Gomez-Lopez, 2020). Compte tenu que les locuteurs romands, traditionnellement attachés au « culte du bon français » et « persuadés de ne pas parler le “vrai” français » (Kristol, 1999 : 12), ont un rapport plutôt compliqué et souvent ambivalent avec leur langue⁸, nous tenterons de saisir l’attitude des Jurassiens enquêtés envers la norme – le français de référence, ou « standard »⁹ – et le français régional, par le biais d’un questionnaire sociolinguistique administré en ligne.

6. La Question jurassienne remonte à 1815, quand, lors du Congrès de Vienne, le territoire francophone correspondant à peu près au Jura actuel fut rattaché au canton de Berne, à prédominance germanophone. Au fil des décennies, la minorité francophone constitua un mouvement autonomiste et séparatiste afin de demander la création d’un nouveau canton. Même si le plébiscite de 23 juin 1974 signe la naissance du Jura, comme seuls trois districts sur sept votèrent favorablement, il a fallu attendre la décision des autres cantons de 1978 pour la création officielle (Brêchet, 1996 ; Hauser, 2004 ; Pichard, 2004).

7. La thèse, intitulée *Les variations de la langue française en Suisse romande : le cas du canton du Jura. Enquête (socio) linguistique et terminologique* (2020) et dirigée par la professeure Petrillo, est consacrée notamment à l’aspect lexical en raison de la vocation terminologique du doctorat au sein duquel le travail s’inscrit.

Bien que l’appellation « parler [régional] » (Brun, 1931 cité par Lengert, 2015 : 365) soit équivoque, le terme « parler » renvoyant au patois (Thibault et Knecht, 1997 : 13), nous l’adoptons pour indiquer le français régional du Jura, en hommage à Pierrehumbert et Henry qui l’utilisent dans ce sens.

8. Kristol (1999 : 10) ajoute que les Romands partagent cette condition avec les locuteurs d’autres régions francophones, « le monde francophone » étant « tellement puriste que le moindre écart par rapport à une norme qui réside dans un Paris mythique peut facilement être considéré comme un “patois” ».

D’autre part, Francard (2011 : 5-6), dans la préface au travail de Prikhodkine, souligne un changement dans le rapport des « francophones périphériques » avec le modèle de Paris, d’où la tension entre « norme exogène » et « norme endogène ». Les enquêtes de Manno (1994) et Singy (1996, 2010) en Suisse romande aboutissent à la même considération.

9. Nous utilisons alternativement les termes français « de référence » ou « standard » sans aucun préjugé linguistique.

Cette investigation nous semble d'autant plus intéressante à l'heure où le débat sur le statut des variétés du français – des emblèmes authentiques de toute identité régionale dans l'ensemble de la francophonie –, est plus vif que jamais. À ce propos, le projet du *Dictionnaire des francophones* (DDF), lancé au mois de mars 2021, témoigne de la volonté de légitimer les variétés en tant que sources inestimables de richesse linguistique et culturelle (*Le Figaro*, 2020, 2021 ; *L'Express*, 2021)¹⁰.

2. Le statut du français régional

L'intérêt que le français régional a suscité au sein de la communauté scientifique est devenu au fil du temps de plus en plus profond¹¹. Le concept de « régiolecte » s'est évidemment entrecroisé avec celui de « dialecte », les deux types de variation étant déterminés surtout par le facteur spatial¹². Loin d'évoquer la question épineuse concernant la frontière entre langue et dialecte, dans ce paragraphe nous nous contentons d'abord de mettre en exergue les points saillants de celle qui touche les parlers dialectaux et régionaux.

Il est indéniable qu'il existe un fil conducteur reliant ces phénomènes diatopiquement marqués, ce qui a été l'objet de discussions diverses (Lepelley, 1989 ; Taverdet et Navette-Taverdet, 1991 ; Dubuisson et Bonin, 1993). De fait, Gauchat (1914 : 19) définit le français régional comme « une couche intermédiaire entre le patois et le “français correct” », alors que Pöll (2015 : 133) constate l'influence du substrat dialectal sur la formation du régiolecte. La différence substantielle entre dialecte et régiolecte résiderait, d'après Leray et Lorand (1995), dans une question d'autonomie – linguistique et politique à la fois – plus forte chez le patois. Lengert (2015 : 369-370) fait cependant appel au critère chronologique, fondé sur la naissance tardive des parlers régionaux.

Toutefois, dans la première partie du XIX^e siècle, le français régional est en quelque sorte relégué au second plan demeurant un « sous-produit de la recherche dialectologique » (Pöll, 2005 : 115). Depuis lors, de nombreux progrès ont été accomplis, grâce à l'apport de chercheurs tels que Berrendonner, Le Guern et Puech (1983), Blanche-Benveniste (1990) et Francard (2005), jusqu'au travail plus récent d'Avanzi (2017, 2019, 2020) – consacré entre autres à cartographier et étudier la vitalité des régionalismes du français parlé en Europe.

10. Le DDF est disponible sur <https://www.dictionnairedesfrancophones.org/>. [Page consultée le 3 juin 2021.]

11. Pour un cadre détaillé de l'évolution des recherches sur le français régional, v. Pöll (2005 : 115-120). Nous y faisons référence pour les étapes principales ici condensées.

12. La dénomination « français régional » remonte à Dauzat, qui y recourt en 1906 (Lengert, 2015 : 365). En revanche, le terme « régiolecte » (Salmon, 2006) est plus moderne.

Quant au contexte suisse, Thibault (1998 : 30) remarque que les premiers auteurs intéressés par le « français romand »¹³ – Poullain de la Barre en 1691 et Develey en 1808 –, bien que dans une optique pédagogique, montrent une attitude « parfois plus tolérante et nuancée » par rapport aux Français. Un tournant décisif se produit avec la parution, en 1926, du *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse* de Pierrehumbert¹⁴, qui légitime tous les romandismes en ouvrant la voie aux grands projets précités de l'Université de Neuchâtel. L'attention croissante portée aux régiolectes se traduit, dans le Jura, par l'ouvrage de Henry, qui recueille systématiquement les lexèmes régionaux du français parlé dans son canton, en les définissant comme « savoureux », « légués par le patois et en voie de disparition » (1990 : 12)¹⁵.

La parole des experts peut orienter les politiques en matière de langue et, par conséquent, avoir des retombées sur les représentations et les comportements linguistiques d'une communauté, raison pour laquelle il faut en tenir compte quand l'on interprète des données dans un tel domaine de recherche.

2.1. Le Jura : promoteur du français et défenseur du patois

Le français standard et le patois sont des éléments significatifs de l'identité jurassienne. De fait, le Jura est devenu membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie – l'assemblée consultative de la francophonie – en 1980, alors que le canton de Vaud a attendu 2013 et les cantons de Genève et du Valais sont de sections associées (APF)¹⁶. Dans un discours tenu lors d'une session de l'APF, Comte (2017), député et président de la section Jura, insiste sur « l'amour de la langue française » – associé à l'identité culturelle et à l'histoire du canton – et évoque la Question jurassienne. Comme Cotelli (2015) le remarque, la langue française constitue un élément-clé du discours des autonomistes des années 1960-1970 : « francophones comme les autres Suisses romands, les Jurassiens ne se sentent pas moins *les plus français des Suisses* » (Cotelli, 2015 : 214-215), en raison de la proximité géographique, linguistique et culturelle du Jura avec la France plutôt qu'avec le canton de Berne.

13. Le français romand est « la somme de tous les emplois attestés, à l'oral et à l'écrit, dans tous les cantons romands » (Thibault, 1998 : 25). Néanmoins, il n'est pas uniforme d'un canton à l'autre.

14. Il est suivi par le travail de Hadacek, *Le suisse romand tel qu'on le parle. Lexique romand-français* (1983).

15. Les billets linguistiques de Henry, parus dans le quotidien *Le Pays* entre 1986 et 1989, ont été regroupés dans les trois tomes de *Le parler jurassien et l'amour des mots* (1990, 1992, 1996), suivis par *Des mots de chez nous* (2001) (v. Mercurio, 2019).

16. La Confédération suisse est membre de l'APF depuis 1973.

De plus, la *Loi concernant l'usage de la langue française* (loi Béguelin-Comte)¹⁷, adoptée par le Jura en 2010 et inspirée de la Charte de la langue française (loi 101)¹⁸ québécoise et de la Loi no 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (loi Toubon) en France¹⁹, consacre le canton « hardi défenseur contre l'envahisseur », pionnier et progressiste (Comte, 2010). « Aux autres cantons romands maintenant d'emboîter le pas aux Jurassiens qui leur ont montré valeureusement le chemin », ajoute-t-il pour renforcer ses arguments (Comte cité par Weider, 2011 : 48). S'inscrivant « dans le respect de la liberté de la langue, du principe de la territorialité des langues, ainsi que dans le respect des minorités et de la diversité linguistique » (art. 2), l'article 10 de la loi citée prévoit que « l'État peut également prendre des mesures pour valoriser le patrimoine lié au patois » : par rapport au passé, la lutte ne se fait pas contre le dialecte, et pas non plus contre l'allemand – ceci jouant un rôle important dans l'enseignement scolaire. Afin de promouvoir davantage l'emploi du français, la chasse semble être aux anglicismes, comme on peut le lire dans l'article 9.e : « Il [l'État] édicte des recommandations, en particulier afin d'éviter les anglicismes inutiles et choquants ».

Ainsi, ce Jura « progressiste » se présente, d'un côté, comme promoteur du français, de l'autre, comme défenseur du patois. Encore dans le discours autonomiste, le dialecte est corrélé à des valeurs positives, identitaires et patrimoniales – toutefois, même à cette époque, il n'est pas utilisé comme langue d'expression – (Cotelli, 2015 : 213). Cela est confirmé par la Constitution jurassienne (article 42.2), qui accorde au patois toute forme de protection en lui reconnaissant le statut officiel de patrimoine culturel du canton²⁰.

Cette ouverture linguistique apparaît également dans un fascicule consacré à l'enseignement des langues, *L'École jurassienne et la promotion de l'apprentissage des langues* (Baume-Schneider *et al.*, 2011). Le groupe auteur du dossier fait référence à la variation du français et à la diversité linguistique, ainsi qu'à l'existence d'un « français des Jurassiens » – la « langue populaire » – dont les particularités résultent aussi de l'histoire et de la position géographique de la région : à leur avis, l'école devrait les envisager afin d'initier les élèves à une majeure conscience linguistique et territoriale.

17. La loi est disponible au lien <https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20015&id=37692>. [Page consultée le 4 juin 2021.]

18. La loi 101, adoptée en 1977, définit les droits linguistiques des Québécois et confirme le statut du français en tant que langue officielle de la province. La loi est disponible au lien <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-11>. [Page consultée le 15 février 2022.]

19. La loi Toubon vise à protéger ainsi qu'à enrichir le patrimoine linguistique français – notamment face aux anglicismes. La loi est disponible au lien <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005616341/>. [Page consultée le 15 février 2022.]

20. La Constitution du Jura est disponible au lien <https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20002&id=36641>. [Page consultée le 4 juin 2021.]

Néanmoins, bien que dans le Jura l'usage du patois soit moins rare que dans d'autres cantons, le dialecte jurassien n'est pas aussi valorisé que le dialecte valaisan (Diémoz et Reusser-Elzingre, 2014 : 217).

3. Cadre théorique et méthodologie

Notre travail s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique, celle-ci ne s'intéressant pas uniquement aux productions langagières et aux facteurs extralinguistiques qui engendrent la variation – l'objectif originaire de cette branche de la linguistique (Labov, 1966, 1976). Les recherches en sociolinguistique concernent aussi le rapport que les locuteurs entretiennent avec leur propre langue (Gueunier, 2003), un rapport qui n'est pas du tout neutre, comme Calvet (2017 : 42) le souligne par une métaphore très suggestive : la langue n'est pas un simple instrument que l'on utilise quand on en a besoin et que l'on range après l'emploi, comme un marteau, car il existe « tout un ensemble d'attitudes, de sentiments des locuteurs face aux langues, aux variétés de langues et à ceux qui les utilisent ». Cela comporte l'élaboration de certaines images, ou représentations, de tout système linguistique qui ont des effets sur les productions langagières et « apparaissent comme simultanément actrices et révélatrices des contacts entre langues et entre communautés linguistiques » (Petitjean, 2008 : 29). Ces représentations, qui aboutissent facilement à des stéréotypes et à des préjugés, sont à la base de l'idée partagée selon laquelle il y a des langues plus belles que d'autres, ainsi que des variantes marquées pas aussi bonnes et prestigieuses que la langue de référence.

La littérature qui concerne les représentations des français régionaux est très riche : en plus des études sur la Suisse romande mentionnées dans notre introduction, on peut citer certains des travaux sur la France (Gueunier *et al.*, 1978 ; Bothorel-Witz, 2007), sur la Belgique (Lafontaine, 1986 ; Francard, 1993), sur le Québec (D'Anglejan et Tucker, 1973 ; Remysen, 2004) et le projet international de Moreau et ses collègues (2007). Évidemment les profils des répondants, les techniques et les cadres méthodologiques diffèrent, mais dans l'ensemble ces recherches conduisent à des résultats similaires : d'abord, elles soulignent que les locuteurs sont conscients des particularités régionales de leurs parlers, au point de pouvoir reconnaître certains traits marqués diatopiquement à plusieurs niveaux de la langue. En outre, on constate que les variétés endogènes sont stigmatisées et placées dans une situation de subordination linguistique par rapport au français des Français – en particulier des Parisiens. D'autre part, les enquêtes révèlent une réalité fortement nuancée : malgré que les répondants considèrent leur façon de parler moins légitime et correcte, quelques-uns manifestent un certain rejet de la domination hexagonale et estiment les variétés locales plus sympathiques et plaisantes (L'Eplattenier-Saugy, 1999 : 357). Labov (1996 : 7-8) évoque précisément les « comportements divers et contradictoires » de tout locuteur, et les deux tendances différentes opérant dans la société francophone illustrées par Singy : la « domination centripète du français » et la « pression en vue d'une autonomie culturelle » (Labov, 1996 : 10).

3.1. Sécurité linguistique et insécurité linguistique

Ces attitudes opposées reflètent les deux pôles que les experts dénomment « sécurité linguistique » et « insécurité linguistique », des concepts de base de l'étude des représentations linguistiques. Calvet les définit comme suit²¹ :

On parle de sécurité linguistique lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme la norme. À l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas. (Calvet, 2017 : 47)

La première indique une certaine fierté de la langue, l'autre un sentiment d'infériorité par rapport à celle qui est considérée comme la norme ou comme la variante la plus proche de la norme. Ainsi, selon l'opinion ressentie par le locuteur, il valorisera ou modifiera son parler, plus ou moins consciemment, pour se conformer à un modèle réputé prestigieux.

L'insécurité linguistique émerge d'abord des études de Labov (1976), qui mettent en exergue l'écart entre la prononciation des enquêtés et celle qu'ils perçoivent comme correcte. En contexte francophone, la notion est bien approfondie par Francard (1993 : 14-19), qui identifie quatre facettes principales : l'acceptation d'une sujétion linguistique à la France, la dépréciation des variétés non légitimes ou régionales, le recours à des stratégies de compensation et une vision pessimiste du français légitime. Même si les résultats des recherches montrent que pour les informateurs périphériques la variété endogène est moins légitime, ils ne pensent pas que cette situation soit stable et essayent ainsi de compenser leur sentiment d'infériorité par l'estime et la fierté envers leur parler. Cette « valorisation régiolectale » serait une stratégie de compensation (Francard, 1993 : 16) – ou un « procédé identitaire » (Tajfel, 1981 cité par Prikhodkine, 2011 : 28) – et impliquerait un souci de légitimité que seulement les insécurisés linguistiques manifestent. Ceux-ci tendent également à adopter des formes linguistiques de prestige, à se corriger consciemment et à rejeter la façon de parler héritée (Labov, 1976 : 183). En raison du comportement souvent contradictoire des locuteurs et de toute variable impliquée, l'insécurité linguistique continue d'être explorée, comme le montre l'ouvrage récent dirigé par Feussi et Lorilleux (2020), qui aborde le concept sous un angle interdisciplinaire.

21. La première édition du travail de Calvet remonte à 1993. Il identifie ensuite trois types d'insécurité linguistique : statutaire, identitaire et formelle (v. Calvet, 1999).

3.2. Le modèle Centre-Périphérie

Dans ce contexte, il faut retenir en outre le modèle Centre-Périphérie, analysé sur la base du concept « classe socio-spatiale »²² par Reynaud (1981) et ensuite appliqué à la francophonie par Singy (1996 : 26-31, 233-255). Tout espace habité, du quartier à la région, est soumis à un mode d'organisation inégalitaire, dans lequel les groupes sociaux entretiennent des relations de dépendance et de domination. Ce modèle « oppose schématiquement, selon qu'ils apparaissent comme étant dominants ou au contraire dominés, des espaces-centres à des espaces-périphériques » (Singy, 1996 : 27) : le centre, qui domine ceux qui constituent sa périphérie, possède une position spatiale privilégiée en raison de caractéristiques telles que la taille de la population, les niveaux de vie et de production plus élevés, la concentration des pouvoirs économiques, décisionnels et informationnels.

Ainsi, l'espace francophone serait un ensemble territorial hiérarchiquement organisé avec un centre dominant et un ensemble périphérique dominé. Le rôle de centre de l'espace est la classe socio-spatiale « région parisienne » ou, plus généralement, la France : en réunissant toutes les conditions pour occuper cette position privilégiée, celle-ci s'impose sur le plan linguistique comme l'espace de référence sur tout le domaine du français (Singy, 1996 : 30-31). Telle configuration territoriale maintient les variétés diatopiques périphériques en situation de sujétion linguistique et conditionne les représentations linguistiques des locuteurs, qui confèrent à la variante parisienne un prestige que leurs parlers n'atteignent pas. L'acceptation d'une sujétion linguistique par rapport à la classe socio-spatiale Paris et France est l'une des manifestations plus évidentes de l'insécurité linguistique des francophones de périphérie (Singy, 1996 : 36). Singy individue le statut périphérique du canton de Vaud par rapport à l'espace francophone, mais, comme il s'agit de situations relatives et dynamiques (Singy, 1996 : 29), dans le canton Lausanne devient le centre, une référence au niveau administratif, culturel ainsi que linguistique.

De même, Racine, Schwab et Detey (2013 : 42) expliquent les sentiments de valorisation et dépréciation des Romands par le statut de la Suisse romande, qui serait donc minoritaire – du point de vue de la langue française dans le paysage linguistique helvétique – et périphérique – du point de vue géographique par rapport au centre constitué par la France et Paris. Partant, à l'intérieur de la Suisse, des centres urbains tels que Genève, Neuchâtel et Lausanne représenteraient des modèles linguistiques. Compte tenu de tout ce qui précède, nous tentons d'interpréter les données quantitatives obtenues du questionnaire et de déduire comment les Jurassiens se situent par rapport aux modèles théoriques décrits : ont-ils des représentations différentes qui les distinguent d'autres locuteurs romands ou, en tant que francophones périphériques, adoptent-ils des stratégies de compensation ? Quelle est la position de la classe socio-spatiale jurassienne et des communes du canton ?

22. Tout groupe social déterminé par une appartenance spatiale.

3.3. Le questionnaire

L'enquête mise en place en 2019-2020 pour notre travail de thèse démarrait par un questionnaire écrit²³ visant à acquérir des informations utiles à l'analyse des données linguistiques – celles-ci collectées par le biais d'une entrevue et d'une liste lexicale orales. De ce questionnaire, nous avons extrapolé les questions ciblées sur une étude des représentations linguistiques et les avons simplifiées pour les incorporer dans un formulaire préparé grâce à la fonctionnalité *Google Forms* de Google. Notre choix s'est porté sur cet outil car il est facile d'accès pour les participants et les réponses sont aisées à consulter pour le chercheur. Le lien au formulaire a été diffusé en 2021 via Facebook dans le cadre du Lycée cantonal et de l'École de commerce situés à Porrentruy – une position culturellement centrale du canton²⁴. Des résidents de diverses communes du Jura, ou parfois d'autres cantons, y travaillent ou y étudient.

Comme des recherches faisant autorité peuvent le montrer (Singy, 1996 ; Diémoz et Kristol, 2016 ; Avanzi et Gomez-Lopez, 2020), le questionnaire est l'un des instruments principaux dont un sociolinguiste dispose : il est assez pratique et son caractère standardisé garantit à l'enquêteur de soumettre les informateurs aux mêmes instructions, sans qu'il n'intervienne et entache sa recherche (Boukous, 1999 : 24). En outre, le potentiel du questionnaire est amplifié à l'heure du numérique, les outils technologiques permettant de l'administrer en moins de temps à un plus grand échantillon et de gérer plus facilement la collecte de données quantitatives.

Notre questionnaire (v. Annexe) est structuré, c'est-à-dire qu'il comprend des questions fermées (présupposant une réponse positive ou négative) ainsi que des questions semi-fermées (à choix multiples). Dans certains cas, les participants doivent préciser une information avec une réponse ouverte brève. Il se compose de 15 questions, réparties en deux sections. La première (*Informations personnelles*, 6 questions) vise à établir le profil des répondants (âge, genre, canton ou pays d'origine, langues pratiquées). L'autre (*Le français et vous*, 9 questions) concerne plus en détail l'attitude des Jurassiens enquêtés envers le français (Q7, Q8), le français romand (Q9, Q10, Q11) et le parler jurassien (Q12, Q13, Q14, Q15). Les questions à choix multiple sont suivies par un nombre variable de réponses possibles, y compris la réponse « Autres » à compléter, parmi lesquelles les informateurs ne peuvent choisir qu'une seule.

Après avoir affiché les résultats – *Google Forms* met à disposition des graphiques pour chaque question du formulaire –, on a procédé à la phase qualitative.

23. Le questionnaire était basé sur celui élaboré par l'équipe du GPSR et du *Centre de dialectologie et d'étude du français régional*, qui nous l'avait gentiment fourni au cours d'un séjour de recherche.

Les résultats sont intégrés dans cette investigation.

24. Le Jura compte 53 communes rattachées à trois districts : Delémont (19 communes, dont le chef-lieu homonyme), Porrentruy (21 communes) et Les Franches-Montagnes (13 communes).

3.4. L'échantillon

Sur la base des réponses à la première section du questionnaire, l'échantillon est composé de 90 personnes. Pour le définir, nous nous sommes basée sur deux paramètres principaux : la résidence cantonale (le Jura) et la catégorie sociale. Étant donné que nous avons conduit l'enquête dans un contexte éducatif, les répondants sont des enseignants ou des employeurs scolaires, des élèves ou des anciens élèves la plupart fréquentant l'université, et appartiennent à une classe sociale suffisamment instruite, issue d'un milieu qui n'est pas proprement paysan comme cela aurait pu se produire auparavant dans une investigation sur des variétés diatopiques. À ce propos, Avanzi et Thibault (2018 : 8) soulignent que « les enquêtes dialectologiques traditionnelles mettaient un point d'honneur à ne sélectionner que des témoins "purs", âgés, ruraux, ayant été le moins possible exposés au système scolaire et totalement dépourvus de mobilité » : toutefois, de tels répondants donneraient un cadre qui ne correspond pas à la réalité langagière, surtout si l'on s'occupe d'étudier un régiolecte et non un dialecte.

Les variables envisagées sont l'âge et le sexe. Le facteur diagénérational est l'un des paramètres qui présumablement influe le plus sur la façon de parler d'un individu, l'âge étant corrélé à d'autres codes, références linguistiques et valeurs sociales. Le facteur diagénique se base sur le sexe des individus et permet d'interroger la différence de perception entre les genres qui, comme on le verra, suscitent des réflexions de grand intérêt.

L'âge moyen est de 30,28 ans (le répondant le plus âgé est né en 1956, la plus jeune en 2002), mais 65,5 % ont 25 ans ou moins. L'échantillon inclut plus de femmes (59 répondantes, 65,6 %) que d'hommes (31 répondants, 34,4 %). En ce qui concerne les origines, 85,5 % sont évidemment jurassiens, même si certains informateurs ont des liens avec d'autres cantons ou pays, par les parents ou les grands-parents. Le reste vient de Suisse alémanique, Bosnie, Kosovo, France, Italie et Portugal. Nous les avons insérés dans l'échantillon pour surveiller aussi le facteur « mobilité » et des enjeux identitaires qui en résultent (Avanzi *et al.*, 2016 : 12).

L'éventail linguistique est donc varié : le français est la langue maternelle de 90 % des répondants, à laquelle on ajoute l'allemand (3), l'italien (2), le portugais (1), l'albanais (1) et l'espagnol (1). Alors que 7,8 % ont affirmé ne parler que leur propre langue maternelle, les autres langues connues et maîtrisées à différents niveaux sont celles de la Confédération suisse hormis le romanche, l'espagnol – souvent étudié à l'école – et l'anglais²⁵.

En ce qui concerne le patois, la plupart des participants a une compétence passive (75,6 %), alors que d'autres ne le parlent ni ne le comprennent (16,7 %). En revanche, une répondante semble le

25. Nous ne donnons pas de chiffres à ce propos, l'autoévaluation des individus n'étant pas toujours fiable.

connaître et quelques-uns (6,7 %) le comprennent assez bien²⁶. Il s'agit d'informateurs plus âgés ou de quarante ans ressentant un lien fort avec leur région.

4. Résultats

Dans ce paragraphe, nous présentons les résultats quantitatifs. Tout d'abord, nous signalons que presque la totalité de l'échantillon a affirmé que l'on peut reconnaître un Suisse romand ou un Jurassien à son accent ou aux mots qu'il utilise (Q9), donc les répondants – sans distinction d'âge ou de sexe – sont conscients que leur parler est marqué diatopiquement. Un seul participant a dit non, car cela « dépend, parfois oui par l'accent et les mots utilisés », ce qui confirme la conscience linguistique du locuteur²⁷. Toutefois, aux Q8 et Q11, qui font allusion à l'existence d'une variété de langue plus correcte, la moitié (50 et 51,1 %) ont répondu qu'il n'y a aucun pays ou canton où l'on parle le mieux le français. Le résultat de 77,8 % des répondants qui pensent que le français romand est aussi bon que le français de la France (Q10) est donc assez cohérent²⁸.

Pour le reste, parmi les préférences données à la question concernant le pays francophone où l'on parle le mieux le français (Q8), la prévalence de la France est nette et cela ne nous surprend pas si l'on considère la valeur du pays – tout aussi symbolique et stratégique – dans l'imaginaire (autonomiste) jurassien (Fig. 1). De fait, pour 36,4 % le « bon français » est parlé dans l'Hexagone, notamment à Paris (6)²⁹, car « c'est ce qui se rapproche le plus de la grammaire » et « les gens ont un vocabulaire plus riche ». Pour 7,5 % des enquêtés, c'est en Suisse que l'on parle le mieux le français, pour 3,9 %, au Québec, alors qu'un seul informateur a mentionné la Belgique.

En revanche, il ressort une certaine différence par rapport au scénario issu de la Q7 qui, concernant l'accent le plus beau, présuppose un jugement esthétique et une attitude simplement affective. Toute langue peut être réputée belle ou laide, douce ou dure, sur la base du répertoire phonétique et du rythme prosodique. En faisant écho aux résultats des Q8 et Q11, 30 % ont déclaré qu'il n'y a pas d'accents plus beaux ou déplaisants que d'autres. Par ailleurs, comme le graphique le montre (Fig. 2), pour 31,1 % des participants, l'accent le plus beau est celui des Suisses. Ce sont ensuite l'accent québécois (17,8 %) et l'accent français (16,7 %, dont une préférence pour le provençal) qu'ils ont mentionnés.

26. « Chez nous on parlait qu'en français. Par contre des personnes âgées [...] parlaient parfois patois et je comprenais ce qu'ils disaient » (nous mentionnons les commentaires insérés spontanément par les participants).

27. La prééminence de l'accent dans la perception des Romands en tant qu'élément principal qui permet d'identifier leurs variétés linguistiques est évoquée dans différentes études (Singy, 2004 ; Racine, Schwab et Detey, 2013 ; Diémoz, Rothenbühler et Sauzet, 2020). Des commentaires à notre questionnaire le confirment, par exemple : « Souvent, en étant dans un autre canton, on repère vite d'où l'on vient avec notre accent ».

28. Pour 11,1 % il est meilleur, pour 11,1 % il est moins bon.

29. D'autres répondants se réfèrent à la Provence (3), à Lyon (1), au Val de Loire (1) ainsi qu'au Centre-Nord du pays (1).

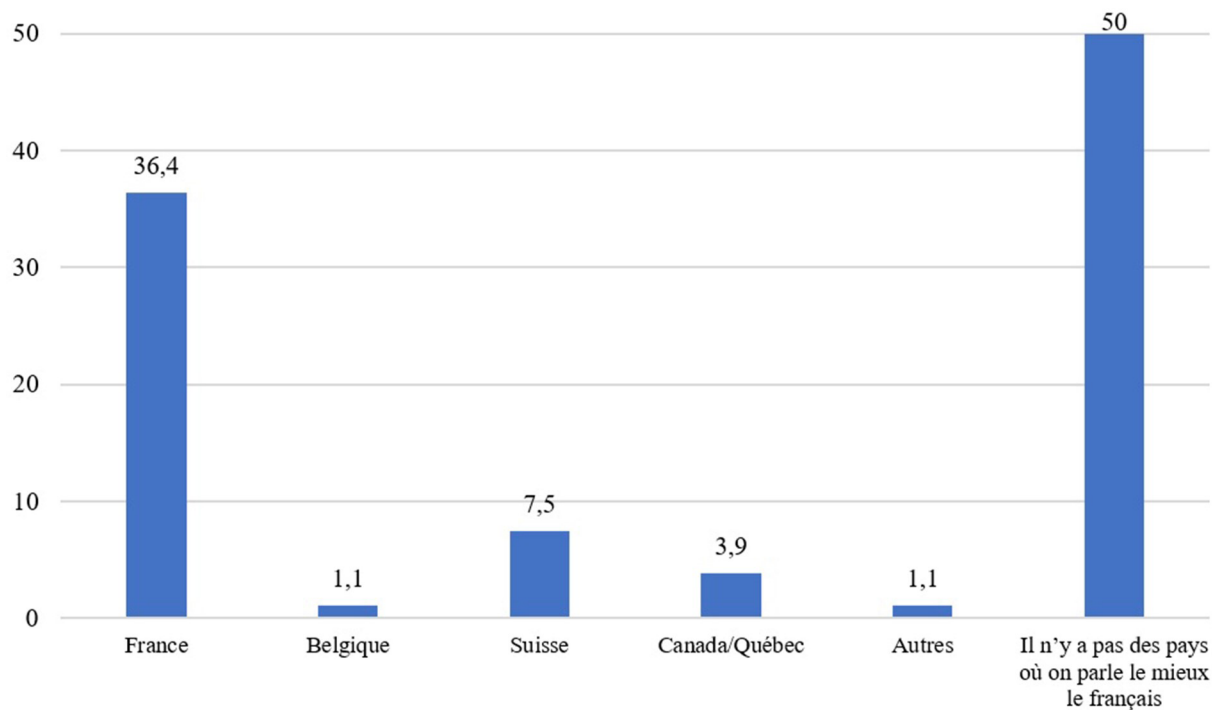


FIGURE 1 : LE PAYS FRANCOPHONE OÙ ON PARLE LE MIEUX LE FRANÇAIS

Les réponses des participants à la Q8.

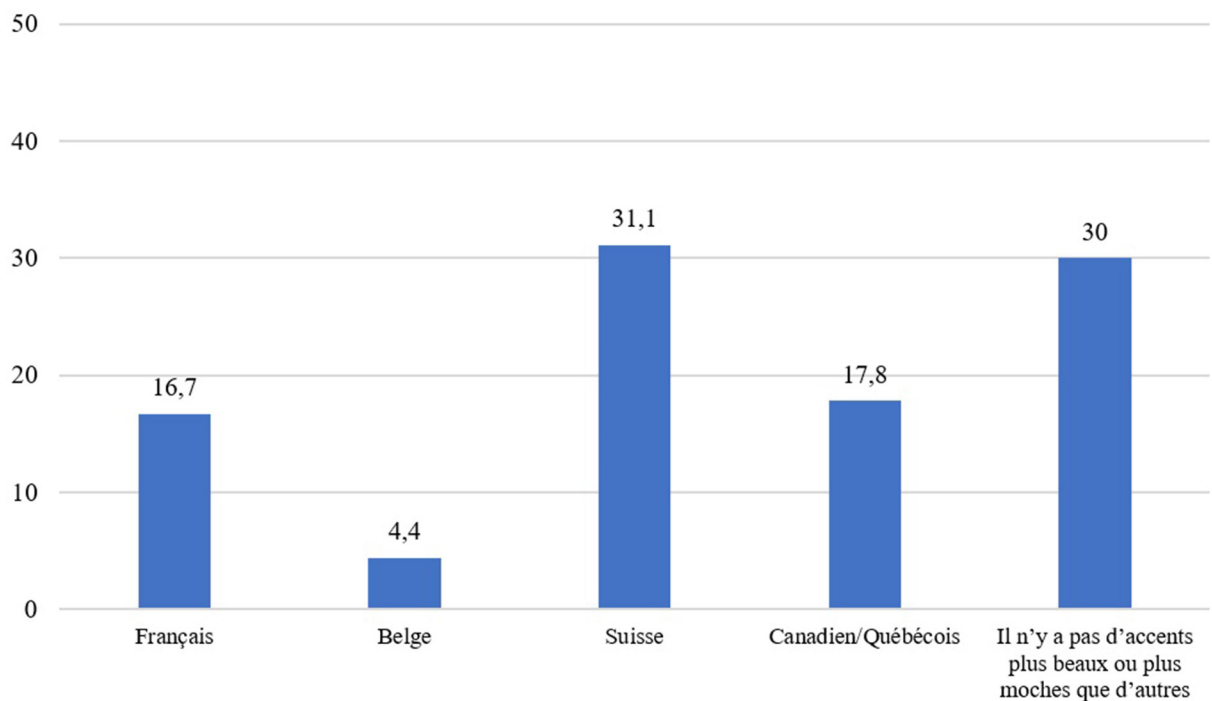


FIGURE 2 : L'ACCENT FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE LE PLUS BEAU

Les réponses des participants à la Q7.

En se focalisant sur la Suisse et sur les cantons où l'on parle prétendument mieux le français (Q11), les répondants ont indiqué Genève (14,4 %), ensuite Neuchâtel (13,3 %), le Jura (11,1 %), le Vaud (6,7 %, notamment les villes de Lausanne et Yverdon) et Fribourg (3,3 %). Le pourcentage concernant le Jura est assez élevé et, effectivement, la plupart des Jurassiens interrogés se montrent fiers de leur parler régional : 76,7 % se sentent en situation d'égalité face à un Français (Q14)³⁰ et 68,9 % ont confirmé ne pas essayer de changer l'accent en fonction de l'interlocuteur (Q13)³¹. D'ailleurs, 40 % aiment leur accent jurassien, tandis que 18,9 % ne l'aiment pas (Q12)³². Ces données se reflètent dans le fait que 63,3 % recourent à des mots jurassiens pour affirmer leur identité cantonale (Q15) : dans ce cas, on parle de formes marquées conscientes, qui révèlent l'intention du locuteur à agir ainsi que le caractère social des comportements linguistiques (Calvet, 2017 : 50).

5. Discussion

Les réponses au questionnaire et le cadre historico-social mettent en évidence des aspects caractérisant l'imaginaire des Jurassiens interrogés : l'ouverture linguistique, la dépréciation de l'accent – notamment en perspective de genre – et une sorte de tension identitaire.

30. 20 % éprouvent un sentiment d'insécurité/infériorité, 3,3 % de fierté/supériorité.

31. Nous estimons des commentaires à cette question très intéressants : « je trouve cela insultant », « j'essaie de ne pas le faire mais on m'a déjà fait remarquer que je le fais automatiquement », « oui, quand je parle à la radio universitaire » – ce dernier indique que la répondante accorde de l'importance à l'emploi d'une prononciation standardisée dans les médias.

32. Pour les autres, la question est indifférente (41,1 %).

5.1. L'ouverture linguistique

D'abord, les informateurs ont montré de l'ouverture à la diversité linguistique, malgré que le caractère conservateur et la tendance puriste généralement associés aux régions périphériques de la francophonie soient plus enracinés qu'en France³³. De fait, dans ces zones, la présence d'archaïsmes, à savoir les régionalismes dérivant des anciennes normes du français, est saillante – Lengert (2015 : 385) les définit comme « les particularités conservatrices des français régionaux ». Parmi les traits archaïques du français romand, on rappelle la construction « aider à quelqu'un », l'opposition de longueur de la voyelle finale entre le masculin « ami » ([ami]) et le féminin « amie » ([ami:]), les repas de la journée (« dîner » au lieu de « déjeuner ») et les chiffres (« septante » au lieu de « soixante-dix ») (v. Matthey, 2003 : 94-95)³⁴. Par ailleurs, il ne faut pas oublier l'attitude avant-gardiste du Jura (par. 2.1), qui se manifeste dans la mobilisation du canton en faveur d'une autre question très actuelle : la féminisation des titres et des noms de métier. En 1991, le Jura a collaboré avec le canton de Genève à la publication du *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres, et des fonctions*, en adoptant, quelques années plus tard, des *Directives sur la féminisation et le langage épïcène des actes législatifs, judiciaires et administratifs* (1994) (Matthey, 2000 : 72)³⁵.

Les réponses aux Q8 et Q11, ainsi que certains commentaires assez engagés expriment de manière significative cette ouverture linguistique : « chaque à sa façon de parler différentes », « j'aime bien la différence d'accent même si évidemment il y a des affinités », « il n'y a pas de région du monde où on parle le mieux français », « chaque canton a son accent et ses spécificités », « il n'y a pas de mieux ou moins bon », « c'est plutôt des différences d'accents, d'expressions ou de vocabulaire propres à chaque pays ou région. Mais je ne pense pas que le français soit mieux parlé à un endroit précis ». Nous remarquons notamment l'observation d'une répondante de la tranche d'âge supérieure, qui a dit avoir « commencé à apprécier les particularités régionales de toutes les régions francophones » avec les années, alors que « quand j'étais jeune, je pensais que les Français parlaient mieux que nous ». Nous pouvons présumer qu'il y a eu une évolution dans l'imaginaire collectif de la population, puisque les participants de la tranche d'âge inférieure ont donné le même avis que les adultes. Cela correspond d'ailleurs à « la remise en question de la légitimité absolue du modèle français » et à « l'évolution significative des mentalités collectives » observées par Francard (2010 : 118) lors d'une de ses enquêtes parmi les jeunes belges.

33. V. Knecht, 1985, 1996.

34. Prikhodkine (2011) distingue entre variantes régionales stigmatisées (dialectalismes et germanismes, relevant du contact des langues) et variantes régionales considérées par les locuteurs comme légitimes (archaïsmes et innovations). Il faut toutefois noter que les contours entre une catégorie et une autre ne sont pas toujours bien circonscrits.

35. D'après Lengert (2015 : 379), le sujet l'emporte plus en Suisse romande – ou au Québec – qu'en France.

5.2. La dépréciation de l'accent en perspective de genre

Le point faible des Jurassiens semble être pourtant leur accent, « rigolo » et « drôle », comme certains commentaires le soulignent : « je ne trouve ça pas très joli. L'accent jurassien n'est pas un très bel accent pour moi », « [j'utilise des mots jurassiens] très rarement avec des amis jurassiens mais de manière ironique et humoristique en forçant surtout l'accent »³⁶. En particulier, il s'agit de jeunes femmes, les plus nombreuses à avoir affirmé ne pas aimer leur accent et essayer ainsi de le changer (Q12, Q13). Ce constat renvoie à d'autres études : l'enquête de Singy (1996) remarque une plus grande propension des jeunes à déprécier l'accent régional (vaudois), alors que, selon Calvet (2017 : 46-47), les femmes sont plus sensibles à l'existence d'une langue de référence meilleure que les autres, qui se trouve être celle de la France. Le comportement linguistique est donc lié à un comportement social plus large : Bénit (2000 : 130) affirme que la conscience de la déviance de la norme serait ressentie surtout par « des groupes dont la promotion sociale dépend en outre de la maîtrise de cette norme », telles que la petite bourgeoisie et les femmes. En conséquence de la persistance de l'inégalité entre les sexes, l'usage d'une langue prestigieuse pourrait ainsi comporter une égalité sur le plan socio-professionnel (Prikhodkine, 2011 : 49-50)³⁷. Bien que cela n'implique pas que les attitudes et les pratiques langagières soient homogènes parmi le groupe masculin, « on pourrait dire, à l'inverse, que les hommes ne ressentent pas le besoin de mettre en question leur façon de parler, qu'ils l'estiment légitime » (Calvet, 2017 : 47). De fait, même si pour une large partie de notre échantillon le français romand est aussi bon que le français de la France (Q10), sur les dix qui ont coché la réponse « moins bon », huit sont des femmes, qui tendent le plus vers la variété prestigieuse.

5.3. La tension identitaire

Pour ce qui est de la perception du français, on observe que, quand on a fait référence au meilleur français et donc à une norme présumée (Q8), les répondants qui ont exprimé une préférence ont indiqué pour la plupart la France. Cependant, lorsque les émotions sont entrées en jeu (Q7), l'accent suisse ainsi que le québécois ont dépassé le français. À ce propos, le Québec semble produire un sentiment d'empathie chez les Jurassiens enquêtés, peut-être en raison d'une sorte de parallélisme entre les contextes francophones des deux régions (v. loi 101, par. 2.1).

Ensuite, les réponses à la Q11 interpellent spécialement les cantons que l'on pourrait définir comme plus urbains et francisés, sinon directement les villes (« Genève, Lausanne, etc. »). Si l'on applique le modèle Centre-Périphérie à la Romandie, celles-ci deviennent le centre : la « plus grande métropole romande, qui semble être considérée par les Romands comme un modèle en matière linguistique »

36. Prikhodkine (2011 : 209-210) fait référence à l'emploi humoristique des variantes régionales – dans son cas, lexicales.

37. V. aussi Trudgill, Peter (1974), *Sociolinguistics*, Harmondsworth (Middlesex), Penguin Books, p. 97.

est Genève, dont le parler apparaît moins marqué et donc plus proche du français de référence (Racine, Schwab et Detey, 2013 : 42)³⁸.

En ce qui concerne Neuchâtel, Racine, d'après Schwab et Detey (2013 : 45), le canton est une « zone périphérique dont les locuteurs ont la réputation de parler le meilleur français de Suisse romande »³⁹. D'ailleurs, Avanzi et Gomez-Lopez (2020 : 29) font référence à un extrait du Guide Michel de 1995, cité par Terrier (1997 : 127), qui décrit Neuchâtel comme la ville où l'on parle « le français le plus pur »⁴⁰. Selon leur étude il s'agit néanmoins d'un « mythe » désormais ancien, remplacé – surtout parmi les plus jeunes – par Genève (Avanzi et Gomez-Lopez, 2020 : 29-30). La région de l'Arc jurassien ferait exception : nous constatons effectivement que, dans les réponses collectées, Genève prévaut, mais sa primauté n'est pas nette.

Quant au Jura lui-même, aucun informateur n'a mentionné ses communes, pas même Delémont ou Porrentruy, signe que le canton est perçu comme périphérique – en tout cas, sur le plan linguistique – par ses habitants. Toutefois, s'il faut y voir des indicateurs d'insécurité linguistique incluant aussi des stratégies de compensation comme la fierté envers le parler jurassien, la tendance à la norme exogène – la norme française – peut également découler de l'histoire du Jura et de son rôle au sein de la francophonie internationale. Ainsi, alors que le régiolecte et le dialecte renforcent l'identité du canton par rapport au reste de la Suisse romande, les politiques et les idéologies linguistiques jurassiennes font du français hexagonal une marque d'appartenance pour se détacher de Berne. C'est donc aussi dans ce sens, à notre avis, que l'on devrait interpréter l'acceptation de la sujétion linguistique à la France de la part du Jura.

6. Conclusion

Dans notre travail, nous avons voulu aborder les représentations linguistiques, qui, entre autres, peuvent exercer une influence importante sur les productions langagières des individus. Tandis que Imbs (1971 : XXVI) et Pöll (2005 : 122) soutiennent le caractère inconscient des traits régionaux, Martin (1997 : 58) affirme que les régionalismes sont employés parfois « volontairement [...] par les catégories sociales les plus cultivées qui les utilisent pour combler des “trous lexicaux” du français ou pour

38. Les auteurs de l'étude parviennent à la conclusion que non seulement les Suisses considèrent que le français de Genève est plus conforme à la langue de référence que celui de Neuchâtel, mais aussi les Parisiens trouvent que la prononciation genevoise est plus proche de la leur. En effet, Genève partage la majorité de ses frontières avec la France – enregistrant ainsi le plus grand nombre de frontaliers français de Romandie – et abrite le siège des médias tels que la Télévision suisse romande (TSR).

Historiquement, il faut mentionner aussi la dimension religieuse : les cantons protestants se sont francisés plus tôt – à travers, par exemple, la lecture de la Bible et l'arrivée de réfugiés français, en particulier à Genève (v. Pöll, 2005 : 217).

39. En revanche, il ne surprend pas le faible nombre de réponses mentionnant Fribourg, un canton universitaire et multiculturel, bilingue et dans l'imaginaire collectif le plus alémanique parmi les cantons romands.

40. Même un répondant affirme que « selon une étude le plus beau français est parlé à Neuchâtel ».

remplir une fonction identitaire, affective ou esthétique ». Ces fonctions semblent bien se concilier avec la perception des régiolectes dans le canton auquel nous nous intéressons, le Jura.

Le questionnaire administré visait ainsi à faire émerger ce que les répondants pensent de la norme et des français régionaux et à vérifier si l’imaginaire linguistique des Jurassiens correspond aux représentations des autres Romands (Singy, 1996 ; Prikhodkine, 2011 ; Didelot, 2019 ; Avanzi et Gomez-Lopez, 2020). Les réponses de nos participants ont pu confirmer la propension du canton à soutenir la diversité linguistique, indépendamment du sexe et de l’âge des enquêtés. Malgré cela, la France demeure un modèle linguistique, incarné, à l’intérieur de la Suisse romande, dans le passé récent par Neuchâtel et à présent par Genève.

En ce qui concerne spécifiquement le parler jurassien, lorsqu’il s’agit de prosodie, les Jurassiens – surtout les jeunes femmes – tendent vers un sentiment d’insécurité explicite : l’accent est défini comme très fort et marqué, au point d’essayer de le dissimuler face aux interlocuteurs d’autres cantons ou pays francophones. Néanmoins, au-delà des stratégies de compensation, la sécurité linguistique qui prévaut chez des nombreux répondants incarne l’héritage historique du Jura : les particularités linguistiques sont de véritables emblèmes qui véhiculent l’identité des locuteurs et les spécificités régionales fonctionnant comme des critères d’appartenance communautaire (Pöll, 2005 : 26). Il est inévitable que « *les plus français des Suisses* » (Cotelli, 2015 : 214) se tournent vers le français de France, mais cette norme exogène semble acquérir également une valence identitaire.

En fournissant un aperçu sociolinguistique de la communauté jurassienne, nous espérons avoir apporté des éléments de réflexion à un domaine de recherche en constante évolution. Dans une perspective future, il serait souhaitable d’enregistrer des entretiens sur place afin d’analyser un discours épilinguistique plus large et de diversifier davantage les catégories socioprofessionnelles, en appliquant également des méthodes statistiques qui les mettent en relation avec les autres variables en jeu.

Références bibliographiques

- Andreassen, Helene N., Raphaël Maître et Isabelle Racine (2010), « Le français en Suisse : éléments de synthèse », dans Sylvain Detey *et al.* (dir.), *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone. Ressources pour l'enseignement*, Paris, Ophrys, p. 211-231.
- Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), disponible sur <http://apf.francophonie.org>. [Page consultée le 4 juin 2021.]
- Avanzi, Mathieu (2017), *Atlas du français de nos régions*, Paris, Armand Colin.
- Avanzi, Mathieu (2019), *Parlez-vous (les) français ?*, Paris, Armand Colin.
- Avanzi, Mathieu (2020), *Comme on dit chez nous. Le grand livre du français de nos régions*, Paris, Le Robert.
- Avanzi, Mathieu *et al.* (2016), « Présentation d'une enquête pour l'étude des régionalismes du français », *SHS Web Conferences*, n° 27, Congrès Mondial de Linguistique Française, disponible sur https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/abs/2016/05/shsconf_cmlf2016_03001/shsconf_cmlf2016_03001.html. [Page consultée le 8 juin 2021.]
- Avanzi, Mathieu, Marie-José Béguelin et Federica Diémoz (2016), « De l'archive de parole au corpus de référence : la base de données orale du français de Suisse romande (OFROM) », *Corpus*, n° 15, p. 309-334.
- Avanzi, Mathieu et Angélique Gomez-Lopez (2020), « Résultats d'une enquête sur les représentations des accents des Romands », *Babylonia*, n° 1, p. 26-31.
- Baume-Schneider, Elisabeth *et al.* (dir.) (2011), *L'École jurassienne et la promotion de l'apprentissage des langues*, Delémont, République et canton du Jura.
- Bénit, André (2000), « L'insécurité linguistique des francophones périphériques : le cas de la Belgique », dans María Luz Casal Silva *et al.* (dir.), *La lingüística francesa en España camino del siglo XXI*, Madrid, Arrecife, p. 125-140.
- Berrendonner, Alain, Michel Le Guern et Gilbert Puech (1983), *Principes de grammaire polylectale*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- Blanche-Benveniste, Claire (1990), *Le français parlé. Études grammaticales*, Paris, CNRS Éditions.
- Bothorel-Witz, Arlette (2007), « Variétés en contact et représentations sociolinguistiques », dans Andrea Abel, Mathias Stuflesser et Leonhard Voltmer (dir.), *Aspects of Multilingualism in European Border Regions : Insights and Views from Alsace, Eastern Macedonia and Thrace, the Lublin Voivodeship and South Tyrol*, Bolzane, Eurac Research, p. 39-56.
- Boukous, Ahmed (1999), « Le questionnaire », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, p. 15-24.

- Brêchet, Marcel (1996), *Les années de braise. Histoire du Rassemblement jurassien de 1947 à 1975*, Delémont, Imprimerie jurassienne.
- Brun, Auguste (1931), *Le Français de Marseille. Étude de parler régional*, Marseille, Institut historique de Provence.
- Calvet, Louis-Jean (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
- Calvet, Louis-Jean (2017), *La sociolinguistique*, 9^e éd., Paris, PUF. [1^{re} éd., 1993.]
- Carthoblaz, Philippe et Gisèle Pannatier (dir.) (2004), *Les patois du Valais romand*, Evolène, Fédération Cantonale Valaisanne des Amis du patois.
- Chiffelle, Frédéric (2000), *L'arc jurassien romand à la frontière des langues. Faut-il craindre la germanisation ?*, Lausanne, Payot.
- Comte, Pierre-André (2010), *Identité et langue française. De la législation linguistique dans le Jura*, Conférence des peuples de langue française, Moutier, p. 39-43, 80-86.
- Comte, Pierre-André (2017), *Diversité linguistique, diversité culturelle, identité(s)*, session de l'APF, Luxembourg, disponible sur https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/contribution_au_debat_general_-_jura.pdf. [Page consultée le 4 juin 2021.]
- Cotelli, Sara (2013), « A “Bill 101” in Switzerland ? Language planning in the canton of Jura », *European Journal of Language Policy*, vol. 5, n° 1, p. 65-98.
- Cotelli, Sara, (2015), *Question jurassienne et idéologies langagières. Langue et construction identitaire dans les revendications autonomistes des minorités francophones (1959-1978)*, Neuchâtel, Alphil.
- D'Anglejan, Alison et G. Richard Tucker (1973), « Sociolinguistics correlates of speech style in Quebec », dans Roger W. Shuy et Ralph W. Fasold (dir.), *Language Attitudes : Current Trends and Prospects*, Washington D.C., Georgetown University Press, p. 1-27.
- Didelot, Marion (2019), « La hiérarchisation des accents en français, entre représentations et réalité : étude de perception d'accents natifs et non natifs en Suisse romande », *Minorités linguistiques et société*, n° 12, p. 101-124.
- Diémoz, Federica (2014), « Questions, méthodes et défis du plurilinguisme en Suisse », *Bulletin VALS-ASLA*, n° 100, p. 23-29.
- Diémoz, Federica et Aurélie Reusser-Elzingre (2014), « Représentations linguistiques dans deux régions de Suisse romande (Jura et Valais). De la pratique du parler à la mise en patrimoine », dans Julien Bondaz et al. (dir.), *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». Traductions, négociations et transformations*, Études d'Anthropologie Sociale de l'Université de Fribourg, p. 205-224.
- Diémoz, Federica et Andres Kristol (2016), « Avant-propos : Regards sur la variation et les représentations linguistiques au Québec et au Nouveau Brunswick », *TraNeL*, n° 64, p. 1-12.

- Diémoz, Federica, Julie Rothenbühler et Maguelone Sauzet (2020), « Que nous apprend OFROM du français régional d'aujourd'hui en Suisse romande ? Premières investigations entre pratiques et métadiscours », *Studia linguistica romanica*, n° 4, p. 11-48.
- Dubuisson, Pierrette et Marcel Bonin (1993), *Dictionnaire du français régional du Berry-Bourbonnais*, Paris, Bonneton.
- Ferguson, Charles A. (1959), « Diglossia », *Word*, n° 15, p. 325-340.
- Feussi, Valentin et Joanna Lorilleux (dir.) (2020), *(In)sécurité linguistique en francophonies. Perspectives in(ter)disciplinaires*, Paris, L'Harmattan.
- Francard, Michel (1993), « L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique », *Français et société*, n° 6, Bruxelles, Ministère de la Culture, Service de la langue française, p. 12-20.
- Francard, Michel (2005) « Décrire la variation en français contemporain. Outils théoriques et méthodologiques », *Les Annales de l'Université de Craiova, no 7 (Variétés linguistiques et culturelles)*, Craiova, Edition Universitaria, p. 31-37.
- Francard, Michel (2010), « Variation diatopique et norme endogène. Français et langues régionales en Belgique francophone », *Langue française*, vol. 167, n° 3, p. 113-126.
- Francard, Michel (2011), « Préface », dans Alexei Prikhodkine, *Dynamique normative du français en usage en Suisse romande. Enquête sociolinguistique dans les cantons de Vaud, Genève et Fribourg*, Paris, L'Harmattan, p. 5-8.
- Gauchat, Louis (1914), « Glossaire des patois de la Suisse romande. Notice historique », *Bulletin du GPSR*, vol. XIII, p. 3-30.
- Gueunier, Nicole (2003), « Attitudes and representations in sociolinguistics : theorie and practice », dans André Tabouret-Keller et Françoise Gadet (dir.), *Sociolinguistics in France : Theoretical Trends at the Turn of the Century, International Journal of the Sociology of Language*, n° 160, Berlin/New York, de Gruyter, p. 41-62.
- Gueunier, Nicole, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi (1978), *Les Français devant la norme : contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Honoré Champion.
- Hadacek, Catherine (1983), *Le suisse romand tel qu'on le parle. Lexique romand-français*, Lausanne, Favre.
- Hauser, Claude (2004), *L'aventure du Jura. Cultures politiques et identité régionale au 20^e siècle*, Lausanne, Antipodes.
- Henry, Pierre (1990), *Le parler jurassien et l'amour des mots*, tome I, Porrentruy, Le Pays.
- Henry, Pierre (1992), *Le parler jurassien et l'amour des mots*, tome II, Porrentruy, Le Pays.
- Henry, Pierre (1996), *Le parler jurassien et l'amour des mots*, tome III, Porrentruy, Le Pays.

- Henry, Pierre (2001), *Des mots de chez nous. Complément des tomes I, II et III du Parler jurassien*, Delémont, Le Quotidien jurassien.
- Imbs, Paul (1971), « Préface », dans *TLF: Trésor de la langue française. Tome 1*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, p. IX-XLVII.
- Knecht, Pierre (1979), « Le français en Suisse romande : aspects linguistiques et sociolinguistiques », dans Albert Valdman (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, p. 249-258.
- Knecht, Pierre (1985), « La Suisse romande », dans Robert Schläpfer (dir.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Zoé, p. 127-169.
- Knecht, Pierre (1996), « La Suisse romande : aspects d'un paysage francophone conservateur », dans Didier Robillard et Beniamino Michel (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, Paris, Honoré Champion, p. 699-710.
- Kristol, Andres (1998), « Que reste-t-il des dialectes gallo-romans de Suisse romande ? », dans Jean Michel Eloy (dir.), *Évaluer la vitalité. Variétés d'oïl et autres langues*, Amiens, Université de Picardie-Jules Verne/Centre d'Études Picardes, p. 101-114.
- Kristol, Andres (1999), « Histoire linguistique de la Suisse romande : quelques jalons », *Babylonia*, n° 3, p. 8-13.
- Labov, William (1966), *The social stratification of English in New York City*, Washington D. C., Center for Applied Linguistics.
- Labov, William (1976), *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit.
- Labov, William (1996), « Préface », dans Pascal Singy, *L'image du français en Suisse romande. Une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan, p. 7-10.
- Lafontaine, Dominique (1986), *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, Mardaga.
- Le Figaro* (2020), « Mathieu Avanzi : “Les régionalismes sont une façon de réaffirmer une identité nationale” », 21 octobre, disponible sur <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/mathieu-avanzi-les-regionalismes-sont-une-facon-de-reaffirmer-une-identite-nationale-20201021>. [Page consultée le 3 juin 2021.]
- Le Figaro* (2021), « Bernard Cerquiglini : “Le français est un exemple réussi d'unité et de diversité” », 21 octobre, disponible sur <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/bernard-cerquiglini-le-francais-est-un-exemple-reussi-d-unite-et-de-diversite-20210318>. [Page consultée le 3 juin 2021.]
- Lengert, Joachim (2015), « Les français régionaux », dans Claudia Polzin-Haumann et Wolfgang Schweickard (dir.), *Manuel de linguistique française*, Berlin/Boston, de Gruyter, p. 365-400.
- Lepelley, René (1989), *Dictionnaire du français régional de Basse-Normandie*, Paris, Bonneton.

- L'Éplatténier-Saugy, Caroline (2002), « A perceptual dialect study of French in Switzerland », dans Daniel Long et Dennis R. Preston (dir.), *Handbook of Perceptual Dialectology*, Amsterdam/New York, John Benjamins, vol. 2, p. 351-365.
- Leray, Christian et Ernestine Lorand (1995), *Dynamique interculturelle et autoformation. Une histoire de vie en pays gallo*, Paris, L'Harmattan.
- L'Express (2021), « Un dictionnaire francophone qui efface frontières et insécurité linguistique », 10 mai, disponible sur <https://l-express.ca/un-dictionnaire-francophone-qui-efface-frontieres-et-in-securite-linguistique/>. [Page consultée le 3 juin 2021.]
- Manno, Giuseppe (1994), *Le français non conventionnel en Suisse romande. Étude sociolinguistique menée à Neuchâtel et à Genève*, Berne, Peter Lang.
- Manno, Giuseppe (2004), « Le français régional de Suisse romande à l'aube du XXI^e siècle : dérégionalisation ou dédialectalisation ? », dans Aidan Coveney, Marie-Anne Hintze et Carol Sanders (dir.), *Variation et francophonie*, Paris, L'Harmattan, p. 331-357.
- Martin, Jean-Baptiste (1997), « Le français régional : la variation diatopique du français de France », *Le français moderne*, vol. 65, n° 1, p. 55-69.
- Marzys, Zygmunt (1971), « Les emprunts au français dans les patois », dans Zygmunt Marzys et François Voillat (dir.), *Actes du Colloque de dialectologie francoprovençale, organisé par le Glossaire des patois de la Suisse romande*, Genève, Librairie Droz, p. 173-188.
- Matthey, Marinette (2000), « Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande », *Bulletin VALS-ASLA*, n° 72, p. 63-79.
- Matthey, Marinette (2003), « Le français langue de contact en Suisse romande », *Glottopol*, n° 2, p. 92-100, disponible sur http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero_2/09matthey.pdf. [Page consultée le 9 mars 2022.]
- Mercurio, Nicla (2019), « Pierre Henry et le parler jurassien : analyse discursive et terminologique de chroniques de langue », dans Denis Fadda et Carmen Saggiomo (dir.), *Un coup de dés*, n° 7, Naples, ESI, p. 161-173.
- Mercurio, Nicla (2020), *Les variations de la langue française en Suisse romande : le cas du canton du Jura. Enquête (socio)linguistique et terminologique*, thèse de doctorat, Naples, Université Parthenope.
- Moreau, Marie-Louise (1997), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Bruxelles, Mardaga.
- Moreau, Marie-Louise et al. (2007), *Les accents dans la francophonie. Une enquête internationale*, Fernelmont, Éditions modulaires européennes.
- Petitjean, Cécile (2008), « Représentations linguistiques et accents régionaux du français », *Journal of Language Contact*, n° 1, p. 29-51.

- Pichard, Alain (2004), *La Question jurassienne. Avant et après la création du 23^e canton suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Pierrehumbert, William (1926), *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger.
- Pöll, Bernhard (2005), *Le français langue pluricentrique ? Études sur la variation diatopique d'une langue standard*, Frankfurt, Peter Lang.
- Prikhodkine, Alexei (2011), *Dynamique normative du français en usage en Suisse romande. Enquête sociolinguistique dans les cantons de Vaud, Genève et Fribourg*, Paris, L'Harmattan.
- Racine, Isabelle, Sandra Schwab et Sylvain Detey (2013), « Accent(s) suisse(s) ou standard(s) suisse(s) ? Approche perceptive dans quatre régions de Suisse romande », dans Anika Falkert (dir.), *La perception des accents du français hors de France*, Mons, Éditions CIPA, p. 41-59.
- Remysen, Wim (2004), « La variation linguistique et l'insécurité linguistique : le cas du français québécois », dans Pierre Bouchard (dir.), *La variation dans la langue standard*, Québec, Office québécois de la langue française, p. 23-36.
- Reusser-Elzingre, Aurélie et Federica Diémoz (dir.) (2016), *Le patrimoine oral : ancrage, transmission et édition dans l'espace galloroman*, Berne, Peter Lang.
- Reynaud, Alain (1981), *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris, Presses universitaires de France.
- Salmon, Gilbert (dir.) (2006), *Les régiolectes du français*, Paris, Honoré Champion.
- Singy, Pascal (1996), *L'image du français en Suisse romande. Une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan.
- Singy, Pascal (2004), *Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Berne, Peter Lang.
- Tajfel, Henri (1981), *Human groups and social categories*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Taverdet, Gérard et Danièle Navette-Taverdet (1991), *Dictionnaire du français régional de Bourgogne*, Paris, Bonneton.
- Terrier, Philippe (1997), « 100 ans d'enseignement du français langue étrangère à l'Université de Neuchâtel (1892-1992) », dans Jean-Pierre Cuq et Gisèle Kahn (dir.), *L'apport des centres de français langue étrangère à la didactique des langues, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, Paris, SIHFLES, p. 127-140.
- Thibault, André (1998), « Légitimité linguistique des Français nationaux hors de France : le français de Suisse romande », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, p. 25-42.
- Thibault, André et Pierre Knecht (dir.) (1997), *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé.

Weider, Erich (2011), « Sereinement conservateur et résolument progressiste : le canton suisse du Jura », *La linguistique*, vol. 47, n° 2, p. 33-49.

Annexe

Informations personnelles

1. Quel âge avez-vous ?
2. Quel est votre sexe ? Homme Femme
3. Quel est votre canton d'origine ? (ou le pays, si vous n'êtes pas né en Suisse)
4. Quelle est votre langue maternelle ?

Français Allemand Italien Romanche Espagnol Portugais Anglais Autre (veuillez préciser)

5. Quelle.s autre.s langue.s parlez-vous ?

Français Allemand Italien Romanche Espagnol Portugais Anglais Je ne parle que ma langue maternelle Autre (veuillez préciser)

6. Parlez-vous le patois (jurassien ou autres dialectes) ?

Oui Non, je ne le parle pas et je ne le comprends pas du tout Je le comprends bien mais je ne le parle pas Je ne comprends que quelques mots ou expressions

Le français et vous

7. À votre avis, quel est l'accent français le plus beau ?

Français Belge Suisse Canadien/Québécois Il n'y pas d'accents plus beaux ou plus moches que d'autres Autre (veuillez préciser)

8. Dans quel pays francophone parle-t-on le mieux le français ?

France Belgique Suisse Canada/Québec Il n'y pas des pays où on parle le mieux le français Autre (veuillez préciser)

Précisez la ville/le canton/la région, si vous voulez

9. Pensez-vous qu'il est possible de reconnaître un Suisse romand ou un Jurassien à son accent ou aux mots qu'il utilise ? Oui Non

Commentaire

10. À votre avis, par rapport à celui de la France, le français parlé en Suisse est :

Aussi bon Moins bon Meilleur

11. Dans quel canton de la Suisse romande parle-t-on le mieux le français ?

Berne Fribourg Genève Jura Neuchâtel Valais Vaud Il n'y pas des cantons où on parle le mieux le français

Précisez la ville, si vous voulez

12. Qu'est-ce que vous pensez de votre accent ?

Je l'aime Je ne l'aime pas Je ne sais pas

Commentaire

13. Si votre interlocuteur n'est pas jurassien ou romand, essayez-vous de changer d'accent ou votre façon de parler ? Oui Non

14. Si votre interlocuteur est français, par rapport à sa façon de parler, vous éprouvez :

Un sentiment d'insécurité/infériorité Un sentiment de fierté/supériorité Rien, on est égaux

15. Utilisez-vous des expressions ou des mots jurassiens pour marquer votre appartenance cantonale ? Oui Non

Commentaire